

Initiatives ministérielles

gers, le Canada n'évoque pas des villes polluées, mais bien des parcs, des rivières, des lacs et des montagnes.

En se prononçant aujourd'hui contre une motion aussi fondamentale, le gouvernement établit un précédent très dangereux. Il laisse à tort croire aux Canadiens que la première Chambre du pays, «l'Assemblée nationale», est divisée sur cette question, alors que nous nous entendons tous là-dessus. Le député de Rosedale, qui est aussi mon député, siège ici depuis plus longtemps que moi, et j'éprouve beaucoup de respect pour lui. Mais il doit y avoir un moyen de faire front commun devant le peuple canadien. Et il faut que ce soit fait d'ici à lundi.

Nous savons tous que la Commission Brundtland a reçu l'appui de tous les pays ou presque. La recommandation selon laquelle notre réseau de parcs nationaux doit être parachévé d'ici à l'an 2000 n'est pas irréaliste selon les normes de cette commission. Ce n'est pas un objectif irréaliste, car c'est la question particulière sur laquelle les Canadiens sont en avance sur nous qui sommes en politique.

Les enfants qui suivent aujourd'hui nos délibérations dans les écoles vont être perplexes en nous voyant nous disputer sur des questions de procédure. Ils vont voir le gouvernement contre la Commission Brundtland. Nous paraissons vouloir uniquement compléter le réseau des parcs nationaux. Nous savons que ce n'est pas le cas. Nous savons que le ministre de l'Environnement veut compléter le réseau. Je pense que le gouvernement doit faire le saut et s'engager à respecter l'objectif.

• (1630)

Si nous ne pouvons nous occuper de nos parcs et de nos régions naturelles, les questions qui me viennent à l'esprit sont les suivantes: allons-nous passer outre aux lignes directrices de la Commission Brundtland en ce qui concerne la façon de conserver nos villes. Comment allons-nous les rendre plus vivables? Que ferons-nous lorsque nous aurons besoin de nouvelles normes nationales en ce qui concerne les émissions des automobiles, les déchets et le traitement de l'eau? Allons-nous faire la même chose et trouver tout à coup des moyens de ne pas respecter les lignes directrices de la Commission? Quel genre d'attitude aurons-nous à l'égard d'une agriculture durable et d'autres questions semblables?

Nous avons déjà vu un autre exemple avec le projet de loi C-29, la loi sur les forêts, dans lequel nous avons suivi les recommandations de la Commission Brundtland.

Nous voyons également beaucoup de provinces qui n'en tiennent pas compte.

Lorsque le député de Rosedale dit qu'il faut composer avec les municipalités et les provinces, je suis d'accord avec lui. Toutefois, cette Chambre se doit de prendre l'initiative. Non seulement elle dirige le Canada, mais elle est également la voix du Canada qu'on entend à l'étranger. Il ne convient pas de donner l'impression que nous n'essayons pas de respecter les normes internationales.

Je n'ai jamais envisagé la question de l'environnement d'un point de vue partisan. Je pense que la plupart des députés savent que c'est la position que j'ai prise dès le début. C'est un domaine où nous devons tous travailler ensemble. Par conséquent, ne décevons pas les Canadiens, aujourd'hui, et essayons de trouver un moyen, d'ici lundi, de revenir dans la bonne voie et de s'assurer que nous respectons les recommandations de la Commission Brundtland.

M. Bird: Madame la Présidente, je voudrais féliciter le député qui vient de parler pour l'importante contribution qu'il a apportée à la sensibilisation du public à l'environnement en organisant la conférence «Our World» à Toronto, l'an dernier. J'ai été heureux d'être invité à prendre la parole à cette occasion et j'ai parlé des forêts et de la notion de la gestion intégrée et du développement durable en matière de foresterie.

Nous nous rejoignons dans notre inquiétude pour l'environnement et dans notre désir d'assurer que les considérations environnementales influencent tout ce que nous faisons, les décisions du gouvernement et les affaires de la nation. J'y tiens absolument.

Ce qui m'inquiète et que je désapprouve dans cette motion, c'est qu'elle réclame catégoriquement à cette étape-ci que nous consacrons 12, 15 ou 8 p. 100 de notre territoire. Comme le député de Rosedale l'a dit, nous sommes presque d'accord sur les objectifs de cette résolution. Le ministre de l'Environnement a déclaré, le 22 janvier 1990:

Nous devons avoir pour objectif de compléter notre réseau de parcs d'ici l'an 2000.

J'ai enjoint à mes collaborateurs d'élaborer un projet visant à inclure dans le plan d'action global du gouvernement une stratégie ayant pour objet de parachéver la réalisation de ce réseau d'ici l'an 2000 et de créer un certain nombre de parcs au cours des cinq prochaines années.

Il n'y a donc aucun doute que nous allons dans la même direction.